

Greffe
du Tribunal de Commerce de
Niort
18 rue Marcel Paul BP 8818
79028 NIORT CEDEX 9
SITE: www.greffes.com/niort
Infos sur www.infogreffe.fr ou

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Sté SAS TERRES DE SEVRE
79230 BRULAIN

Dépôt effectué par :

SCA COREA Poitou Charentes
1 rue de la Laiterie
79800 LA MOTHE SAINT HERAY

Numéro RCS : Niort B 337 848 378

<2406/1986B00070>

Pièces déposées le 20/11/2009

Numéro : 2903236

Procès-verbal d'Assemblée Extraordinaire du 20/10/2009
- Modification de l'objet social

Rapport du 20/10/2009

Statuts mis à jour du 20/10/2009

 Le Greffier,

PROCES VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE du 20 octobre 2009

L'actionnaire unique de la SA TERRES de SEVRE s'est réuni à Civray chez COREA, sur convocation du Président.

Bernard FRANCOIS préside la séance en sa qualité de Président, Philippe DELUSSET est désigné secrétaire de séance.

Mr NAUD, commissaire aux comptes est excusé.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Modification de l'objet social
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Monsieur FRANCOIS donne lecture du rapport du Directoire sur l'objet social.

Personne ne demandant plus la parole, le président de séance met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

Première résolution : Modification de l'objet social

L'assemblée générale extraordinaire décide de compléter l'objet social ainsi :

La société pourra faire commerce de tous produits végétaux, d'engrais, de semences et produits du sol. Plus largement elle pourra faire commerce de tous produits à usage agricole, de tous produits jardins et espaces verts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée générale extraordinaire confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités requises par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le Président
Bernard FRANCOIS

Pour COREA
Philippe DELUSSET

